

Envoyé en préfecture le 10/10/2018

Reçu en préfecture le 10/10/2018

Affiché le

ID : 056-215600834-20180927-D201809019-DE

Affiché 11/10/2018



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 septembre 2018

Objet de la délibération

**AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AUX TRAVAUX DE
RESTAURATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES**

Le vingt sept septembre deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Anne LAVOUÉ, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Loïc RABIN à Yves GUYOT, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Nadia SOUFFOY à Nolwenn LE ROUZIC, Julian PONDAVEN à Claudine CORPART, Pascal LE LIBOUX à Michèle DOLLÉ, Philippe PERRONNO à Martine JOURDAIN, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO

Absent(s) :

Marc LE BOUHART

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame BALSSA Caroline** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2018.09.019

AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES

Rapporteur : Frédéric TOUSSAINT

Par délibération en date du 22 octobre 2009 le Conseil Municipal a décidé la création d'une autorisation de programme d'un montant global de 47 000 € pour la réalisation de travaux de restauration de documents d'archives sur la période 2010 - 2014. Cette Autorisation de programme a été modifiée sur son montant (45 676 €) le 3 juillet 2014.

Les travaux sont maintenant achevés et il y a lieu de clôturer l'autorisation de programme. Les dépenses réalisées s'élèvent à 45 653.37 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu les délibérations du 22 octobre 2009 et du 3 juillet 2014,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 27 août 2018,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 10 septembre 2018,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la clôture de l'autorisation de programme relative aux travaux de restauration des documents d'archives

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,




André HARTEREAU